113. Rachat de biens mis en taxe 1633 août 26 a.s. Neuchâtel

Demande renvoyée en justice pour savoir si un individu peut racheter certains de ses terrains mis en taxe ou s'il doit procéder au rachat complet.

Conseil du 18 aoust 1633 *[18.08.1633]*, messieurs les 24 presidan le sieur maitre bourgeois^a Jonas Bourgois. [...]

b-Pierre Goura-b

Pierre Goura de Serrieres a demandé le poinct de coutume savoir sy une taxe de diverses pieces en voullant faire rehemption: s'il^c fault que celluy qui veult ^drambre / [p. 634] sa piece particulliere le peult faire ou s'il fault qu'il soit tenu de rambre le toutage.

Pour ce faict renvoyé en justice pour liquider telle difficulté.

Original: AVN B 101.01.01.006, p. 633-634; Papier, 22.5 × 32 cm.

- a Corrigé de : bourgois.
- b Ajout dans la marge de gauche.
- c Corrigé de : syl.
- d Passage cancellé avec perte de texte (4 lettres).

15